



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plantes mellifères

Question écrite n° 26576

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales au sujet des difficultés rencontrées par les apiculteurs. En effet, la canicule a eu des incidences sensibles sur la production de miel par les abeilles qui n'ont pu trouver suffisamment de plantes mellifères. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

A la suite de la sécheresse et de la canicule du printemps et de l'été, la Commission nationale des calamités agricoles s'est réunie à plusieurs reprises depuis le mois d'août 2003. Lors de la réunion du 18 novembre 2003, la Commission nationale des calamités agricoles a reconnu le caractère de calamité agricole aux pertes de récolte en apiculture dans le département de la Lozère. Les pertes subies par les producteurs pourront faire l'objet d'une indemnisation dès lors que les sinistrés satisfont aux conditions réglementaires en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26576

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7927

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2938